

BASSMS

Compte rendu

Paris, le **30 juin 2022**

Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) BASSMS du 22 juin 2022

Étaient présents parmi les OS : SUD, FO, CGT et pour la CFTD : Samira LEHAINE, Pierre GRAUX, David MANDICOURT, Philippe PATRY

Pour les employeurs AXESS : FEHAP, NEXEM, CROIX ROUGE
M. REDT assure désormais la Présidence de la Commission Mixte Paritaire pour la DGT.

L'ordre du jour :

1. Approbation du PV du 7 juin 2022
2. Projet d'avenant à l'accord CCPNI du 29 octobre 2019
3. Négociation CCUE
4. Agenda de la négociation
5. Questions diverses

1- APPROBATION DU PV DU 7 JUIN 2022

Approuvé après quelques modifications demandées par SUD

2- PROJET D'AVENANT À L'ACCORD CCPNI DU 29 OCTOBRE 2019

AXESS présente les modifications proposées sur l'avenant CPPNI.

La CFTD a souhaité faire remonter le chapitre égalité professionnelle dans le premier bloc.

FO répète une nouvelle fois qu'il s'agit d'un accord de méthode qui vise à mettre en place un projet auquel FO s'oppose : la CCUE. FO a également fait part d'une proposition d'avenant qui n'a pas été prise en compte.

La DGT n'a pas été destinataire de ce document. FO demande à éclaircir la façon dont les documents sont circularisés.

La CGT rappelle qu'ils sont contre toute entrée en négociation sur la CCUE tant que les 183 € ne sont pas mis en place pour tous les salariés.

La CGT refuse que le point CCUE soit remis à l'ordre du jour de la prochaine CMP et demande un vote sur ce point, tant qu'un accord ne sera pas mis en place sur les 183 €.

Sans surprise, SUD s'associe à ce positionnement.

FO est contre l'entrée en négociation sur la CCUE, mais pour les 183 € pour tous.

La CFDT se désole ce positionnement et rappelle que le point sur la CCUE a été mis paritairement à l'ordre du jour des précédentes CMP. Nous allons à nouveau perdre du temps sur l'entrée en négociation et ce sont les salariés qui en pâtiront.

La CGT indique qu'il n'y a pas de stratégie collective au niveau de la BASSMS sur les 183 €. Les négociations doivent continuer dans les différents environnements conventionnels CCN66, CCN51, sur la valeur du point notamment compte tenu du phénomène d'inflation.

La CFDT rappelle qu'elle n'oublie pas les salariés qui ne bénéficient pas des 183 € ce jour. Mais la CFDT considère qu'il y a des avancées, des opportunités pour les salariés que nous nous devons de saisir. Nous ne pouvons pas non plus entendre que tout est gelé et qu'il n'y a pas de mandat pour les employeurs, tant que les conventions collectives ne sont pas dénoncées.

La CFDT va s'associer à cette demande de 183 € pour tous. Mais il est également possible de travailler sur la CCUE dans le même temps et elle rappelle que cette demande avait déjà été mise à l'ordre du jour avec une fin de non-recevoir par AXESS.

SUD n'entend pas le mot oublié et préfère parler des « exclus ».

AXESS indique qu'il existe deux problématiques :

- Besoin de revaloriser les professionnels, problématique du pouvoir d'achat,
- Nécessité d'engager un travail sur la CCUE pour sortir de ces problématiques.

AXESS souligne le travail qui a été mené, les démarches pour faire prendre en compte le secteur. AXESS regrette une stratégie de l'État de procéder par silos. AXESS se félicite d'avoir pu débloquer une enveloppe d'un milliard cinq cents millions, c'est une démarche volontariste.

Il existe deux démarches complémentaires, à temporalité différente et avec des enjeux différents. Dernièrement AXESS a demandé une conférence des financeurs, pour à la fois aborder le financement de la future CCUE et le besoin de revaloriser les professionnels.

AXESS est déterminé à avancer, tout retard à entrer en négociation est préjudiciable pour les salariés et les personnes accompagnées.

La CFDT demande l'application du droit, nous sommes en format CMP et le point CCUE est à l'ordre du jour. Des propositions ont été faites par la CFDT et nous attendons un retour d'AXESS depuis un an.

La CGT propose que les moyens mis à disposition de l'entrée en négociation sur la CCUE soient utilisés pour octroyer 183 € à tous les salariés.

AXESS, rappelle que l'enveloppe de 500 millions est fléchée sur la CCUE.

Pour la CGT la clé d'entrée c'est le SMIC + 183 €.

La CFDT rappelle que nous sommes sur le même positionnement sur le salaire minimum conventionnel. Lors de la dernière CMP, nous avons rappelé nos 3 points d'entrée :

- **Code du Travail : à salaire égal – travail égal**
- **Salaire minimum SMIC + 183 €,**
- **Entrée des classifications par la qualification,**

AXESS estime que d'utiliser les 500 millions mettrait à mal la négociation sur la CCUE. Les 183 € ne répondent à aucune logique de construction.

SUD souligne l'intérêt de la proposition CGT, besoin des 183 € pour tous urgemment pour les salariés. Difficile de sortir de l'impasse si AXESS ne fait pas un pas vers les OS.

La CFDT rappelle qu'il y a déjà plus de 12 mois nous avons adressé des propositions en lien avec la CCUE, nous sommes toujours dans l'attente d'un retour des employeurs.

CGT prend acte de cette situation de blocage. Les échanges seront longs et répétitifs dans les mois à venir.

La CGT demande s'il y a eu agrément de l'accord du 2 mai.

AXESS : notification d'avis favorable, mais pas encore de publication. Les financements ne sont pas nécessairement effectifs, mais AXESS compte se battre pour obtenir ces financements.

La CGT déplore l'absence d'une stratégie commune. Besoin de mettre en place un avenant signé majoritairement sur les 183 € pour tous.

AXESS très important politiquement de pouvoir agir auprès des pouvoirs publics sur le financement de la prochaine CCUE et de le distinguer du besoin de revalorisation pour les salariés. Il existe un risque majeur à mêler les deux pour les employeurs.

La CGT souligne que la CFDT demande le SMIC + 183 € et qu'il y a donc besoin d'avancer sur ce prérequis.

AXESS s'interroge sur le fait de pouvoir aller plus loin aujourd'hui sur ce point d'ordre du jour.

La CGT n'ira pas sur une signature de l'avenant CPPNI même s'il prévoit des moyens supplémentaires pour la négociation tant que les 183 € pour tous ne seront pas mis en place.

- SUSPENSION de séance à la demande de FO.

Discussion entre les OS sur la participation des suppléants en région aux DRCPNE-FP et la demande portée par FO d'élargissement des représentations.

AXESS souhaite revenir sur le calendrier et le nombre de séances prévisionnelles de négociations par bloc. Besoin de prévoir le calendrier sur 2023 avec des dates de réunion tous les 15 jours.

La CGT rappelle une nouvelle fois qu'elle ne souhaite pas avancer sur les droits des négociateurs, l'avenant CPPNI, tant que les 183 € ne seront pas mis en place pour tous.

Encore une fois, SUD est sur la même ligne.

Pour la CFDT il n'est pas antinomique de continuer à réclamer les 183 € pour tous, et de travailler à l'élaboration du calendrier afin d'entamer les travaux sur la CCUE. Le privé lucratif avance sur la construction d'une CCUE, les agents du secteur public vont voir le dégel du point d'indice et notre secteur resterait à la traîne !

La CGT souhaite mettre au vote la mise à l'ordre du jour du point CCUE.

La CFDT demande à ce que la CMP et le droit s'appliquent. Nous attendons toujours un positionnement employeur sur notre proposition, et ce depuis juin 2021.

AXESS indique qu'il n'est pas nécessaire d'aller au-delà sur le calendrier. AXESS fera ses propositions classification-rémunération lorsque le point sera à l'ordre du jour.

3- NÉGOCIATION CCUE

AXESS et la CFDT ont envoyé un document présentant leur vision des enjeux de la prochaine CCUE.

AXESS revient sur le préambule et les enjeux des employeurs qui ont été présentés le 7 juin.

Il s'agit d'une déclaration d'intention politique.

La CGT n'a pas eu le temps de prendre connaissance des documents.

SUD n'entend pas discuter de ce point et demande 183 € pour tous.

FO : 183 € pour tous.

La CFDT revendique également 183 € pour tous, mais souhaite tout de même aborder les enjeux CFDT pour la CCUE. La CFDT présente ses priorités pour la future CCUE (les salariés en ont déjà eu connaissance dans l'argumentaire BASSMS).

La CGT souhaite que les visions se rejoignent, tout le monde est d'accord pour mettre fin aux coefficients infra-SMIC. La CGT pointe le besoin d'augmenter la valeur du point par rapport à l'inflation. La CGT veut donner de l'importance à l'ancienneté pour compenser les problématiques d'augmentation de la valeur du point à l'avenir.

Pour la CGT il ne peut pas y avoir de blocages des négociations dans les différents environnements conventionnels.

Il faut dépasser la difficulté des 183 € pour tous pour pouvoir entrer en négociation, la CGT a mandat pour négocier sur la CCUE, la CGT ne souhaite pas que la QVT soit abordée et veut parler de santé au travail.

AXESS n'est pas sur un principe qui viserait à limiter les discussions dans les CCN.

Pour la CFDT, il existe une priorité liée à l'attractivité des métiers. De nombreux postes ne sont pas pourvus, dans les établissements et services l'absentéisme est important. Il y a un manque de volonté de travailler sur l'attractivité, notamment en CCN51, dans le domaine de la protection sociale.

Pour AXESS il n'y a pas de volonté de bloquer les négociations dans les environnements conventionnels et partage le constat sur les problématiques que partage le secteur.

AXESS propose de se mettre d'accord sur des grands objectifs et sur le chemin à emprunter pour avancer vers la CCUE. AXESS distingue des éléments d'horizons et des choses plus concrètes dans les enjeux présentés par la CFDT.

Il faut clarifier les éléments communs où il est possible de se réunir.

Pour AXESS il faut définir un projet et des éléments d'architecture. AXESS fera prochainement part de ses propositions en réponse aux éléments déjà transmis par la CFDT.

La CGT est pour la reconnaissance d'une ancienneté forte, et refuse la mise en place de critères classant, ce sont des points durs. Pour la CGT il est difficile d'élaborer un cahier des charges commun. CGT est attachée à l'égalité de traitement et au fait de valoriser un secteur féminisé.

La CGT est en attente de réponse sur ces points.

La CFDT reprend les points d'entrée, par exemple l'entrée par le diplôme sur les classifications, il s'agit d'éléments structurants pour les négociations à venir. La CFDT revient sur l'égalité salariale telle que définie par le Code du Travail.

FO dit que la CCUE ne vient pas répondre aux attentes des salariés. L'urgence est la reconnaissance salariale.

Pour la CGT il n'y a pas de souci de sens, mais un problème de reconnaissance salariale et sociale.

Pour SUD il existe des problèmes liés aux conditions de travail et à des formes de management brutales.

AXESS souligne l'importance de la rémunération, mais pense qu'il existe d'autres points importants. AXESS envisage de faire une première présentation de son projet lors de la prochaine CMP.

AXESS indique être attaché à une entrée dans les classifications par le diplôme et qu'il y a des choses à travailler sur le management.

AXESS demande si les OS sont d'accord pour qu'un document de travail sur les classifications/rémunérations puisse être envoyé le 7 juillet pour le 12 juillet. Le délai de 10 jours prévu par la CPPNI ne sera pas respecté.

AXESS enverra ce document et chacun pourra en prendre connaissance. Le document sera étudié lors de la rentrée de septembre.

Toutes les OS souhaitent qu'un point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine CMP, relatif à la mise en place d'un avenant 183 € pour tous.

FO indique avoir déjà fait une proposition d'avenant sur le sujet.

4- AGENDA DE LA NÉGOCIATION

AXESS veut faire des propositions de date début 2023 avec un rythme d'une réunion tous les 15 jours.

La CGT refuse de prendre des dates tant que les 183 € ne sont pas accordés à tous les salariés.

AXESS souhaite éviter que les organisations tombent dans des postures politiques qui enverraient de mauvais signaux aux financeurs.

SUD rejoint le postulat de la CGT.

Le jeudi sera retenu comme un jour possible pour mettre en place un calendrier de négociation.

À nouveau, c'est d'ores et déjà du temps perdu pour la CFDT, cela revient à bloquer la négociation au détriment des salariés du secteur.

5- QUESTIONS DIVERSES

La CFDT avait interpellé AXESS sur la création d'une CPNE-FP au niveau des CLCC, c'est un problème de droit dans la mesure où il existe un accord de branche sur le sujet.

Quelle est la position d'AXESS sur ce point ?

Pour la CGT si les décisions sont mieux-disantes ce n'est pas un problème, par contre cela pourrait poser problème dans le cas contraire. Deux instances peuvent prendre des décisions qui pourraient être contradictoires.

FO demande si les CLCC sont toujours dans le champ ou non ?

AXESS indique ne pas avoir signé cet accord et renvoie la responsabilité de la signature de cet accord aux OS sur le champ des CLCC. FO, SUD et CGT ont signé cet accord.

AXESS souhaite mettre en place des réunions bilatérales pour aborder la négociation de la CCUE et les perspectives afférentes. Les contacts nécessaires seront pris.

La CGT demande à SUD s'il y a eu un droit d'opposition sur l'accord relatif au Ségur médecin. Sauf erreur d'adresse, il y a un droit d'opposition majoritaire (SUD, FO, CGT) à l'accord qui a été signé par AXESS et la CFDT.



Ordre du jour de la prochaine réunion prévue le 12 juillet 2022

- Approbation du PV du 22 juin 2022
- Demande d'un accord pour la revalorisation de tous les métiers du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif (« 183 € pour tous »)
- Proposition d'avenant à l'accord CPPNI du 29 octobre 2019
- Négociation CCUE
- Agenda 2023 de la négociation
- Questions diverses

Les négociateurs(trices)